

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



N°2012/18

Objet : Convention foncière avec le Conseil général des Hautes-Alpes

L'an deux mille douze, le 25 juin, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 25 juin 2012

Date de convocation :
Le 25 mai 2012

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents 11
Vote(s) pour 11
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Catherine SAUMONT

Auxiliaire Secrétaire de
séance : Christophe PIANA

Etaient Présents : **M. Victor BERENGUEL** (Président), **M. Jean Pierre GANDOIS** (Vice-Président), **M. Marc AUDIER** (Conseiller syndical suppléant de Mme Chantal EYMEOD), **M. Jean BERNARD** (Conseiller syndical), **M. Marc ZANETTO** (Rapporteur du Budget), **Mme Catherine SAUMONT** (Vice Présidente), **Mme Valérie ROSSI** (Conseiller syndical), **M. Daniel BOSQUET** (Conseiller Syndical Suppléant de Mme Valérie GRECARD), **M. Christian DURAND** (Conseiller syndical), **M. Bernard ALLARD LATOUR** (Vice Président), **M. Richard SIRI** (Conseiller Syndical)

Etaient présents alors que le titulaires l'était aussi : M. Michel BAUDRY (Conseiller syndical suppléant de M. ZANETTO), Mme Elisabeth CLAUZIER (Conseiller syndical suppléant de Mme Catherine SAUMONT)

Etaient représentés : Mme Chantal EYMEOD par M. Marc AUDIER, Mme Valérie GRECARD par M. Daniel BOSQUET,

Etaient invités : M. DIEUZY (Président du Comité Départemental de Voile 05), M. Christian GROSSAN (Directeur du développement économique CG 05), M. Alain TOMASINI (service tourisme département 05), Mlle Cloé GRATCHOFF (Pays Sud), M. Jean CAPELLA (CCI 05), Mme Laurence CRISCUOLO (Com Com Embrunais), M. Jean Louis MICHEL (Com Com Ubaye Serre-Ponçon)

Etaient excusés : M. Jean Marie BERNARD, M. Michel LANFRANCHI, M. Louis MASSOT, Mme Monique ESTACHY, M. Roger MASSE

Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le S.M.A.D.E.S.E.P. demeure statutairement compétent pour assurer la gestion des terrains départementaux situés au-dessus du domaine public hydroélectrique, entre la côte 784 et 790 m NGF. Une convention conclue en 1999 lie ainsi le Conseil général des Hautes-Alpes au S.M.A.D.E.S.E.P. jusqu'en 2014 et porte sur la gestion des portions de terrains situés entre ces côtes altitudinales. Le surplus de ces terrains est donc exclu de cette convention, ce qui pose inévitablement des difficultés matérielles et stratégiques quant à la cohérence de la mission confiée au syndicat mixte.

Dans ces conditions, le Département, désireux de valoriser les terrains riverains du lac de Serre-Ponçon dont il est propriétaire sur la base d'une politique foncière globale et partagée avec le S.M.A.D.E.S.E.P., souhaite en conséquence confier à l'établissement public une mission générale d'expertise foncière. L'objectif de ce principe consiste à définir une stratégie de valorisation des terrains départementaux dans le cadre d'un schéma global de développement et d'aménagement durable du lac de Serre-Ponçon partagé par l'ensemble des membres du S.M.A.D.E.S.E.P. ce schéma devra prendre en compte les différentes réflexions engagées par le Département et notamment le plan des espaces « Sites et Itinéraires », les espaces naturels sensibles, ou le futur schéma du développement touristique départemental.

Extrait du registre des délibérations N° 2012/18Page1/2

Membres Adhérents :

Conseil Général des Hautes-Alpes,

Communauté de communes de l'Embrunais, Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon,

Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon, Commune de Chorges.

Dans ces conditions, le Président considère comme pertinent de pouvoir faire appel à l'expertise du S.M.A.D.E.S.E.P. pour engager cette réflexion globale, concernant autant le Département que le syndicat mixte. De fait, il propose de formaliser ce partenariat souhaitable par voie conventionnelle.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La convention « cadre » du 16 juin 2008 passée entre E.D.F. et le S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La convention de mise à disposition de terrains départementaux signée entre le Conseil général des Hautes-Alpes et le S.M.A.D.E.S.E.P. le 12 novembre 1999, et renouvelée pour dix ans par avenant du 10 mars 2005
- La délibération 2011-46 du S.M.A.D.E.S.E.P. prise en date du 21 décembre 2011 pour l'amélioration de la gestion foncière des terrains départementaux riverains du lac,

CONSIDERANT :

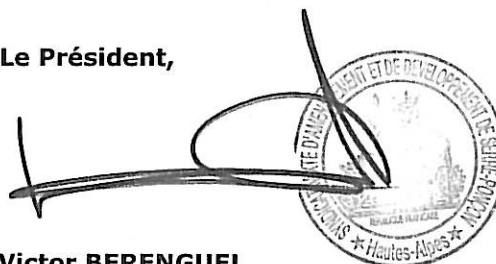
- Les différentes initiatives engagées par le S.M.A.D.E.S.E.P. à des fins de gestion foncière des rives de Serre-Ponçon ;
- Les compétences qu'il exerce en la matière, notamment au plan touristique sur le domaine public hydroélectrique ou sur les portions des terrains départementaux compris entre les côtes altitudinales 784 et 790 m NGF,
- Le projet conventionnel ci-joint fixant des objectifs partagés entre le Département des Hautes-Alpes et le S.M.A.D.E.S.E.P., dûment délibéré par le Conseil général des Hautes-Alpes le 3 avril 2012,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 25 juin 2012 :

- **APPROUVE** l'exposé du président ;
- **DECIDE** de formaliser en conséquence un partenariat avec le Département des Hautes-Alpes par la convention ci-jointe ;
- **AUTORISE** en conséquence le Président à signer et à mettre en œuvre ladite convention.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,



Victor BERENGUEL